

Règlement et conditions de la pension

 Le propriétaire s'engage à nous communiquer dans le contrat, les risques que peut présenter leur(s) chien(s) dans tous les domaines, en nous remplissant les informations depuis le site notamment caractériel et physiologique.

 Votre animal nous est confié pour un séjour à durée déterminée, en cas de changement vous devez nous prévenir.

 **Le chien est admis en pension uniquement en la présence du propriétaire, et peut être rendu à une personne de votre choix.**

 Les propriétaires de l'animal si ils ne peuvent être joignables nous donnent procuration pour soins vétérinaires d'un ou des animaux. De même, ils autorisent la décision de l'euthanasie si l'animal souffre de façon indue.

 Pendant la pension, votre chien sera hébergé dans 1 box (partie extérieure - partie intérieure hauteur de 1m.85 surface de 8M2) et bénéficiera de plusieurs sorties journalières et mise en parc, cependant lors de ces manipulations, nous ne sommes pas invulnérables à un accident, fugue, par ce contrat vous en acceptez le risque éventuel.

 Toutes interventions (maladie, soins) restent à la charge du propriétaire et les frais avancés seront remboursés avec le montant de la pension. Le centre canin s'engage à vous joindre avant toutes démarches appels téléphonique, mails, sms. Mais sans réponses il se donne la possibilité d'activer les soins consultation intervention

 La désinfection des locaux étant assurée tous les jours, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczéma qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal.

 La pension n'assure pas le toilettage sauf sur demande du propriétaire et sera facturé en plus de la pension.

 Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un animal.

Cas de refus d'admission:

- Chienne en chaleur
- Animal malade
- Animal non entretenu sans vaccination à jour dont absence de vaccination toux de chenil
- Pension complète
- Formulaire depuis le site incomplet

REGLEMENT

- Réservation, des arrhes vos seront demandées 50% du montant total de la pension, par virement solde en fin de pension
- Désistement 8 jrs avant la réservation, passé ce délai vos arrhes ne sont plus restituées
- Dans les périodes de grande affluence lors d'arrivée différée ou de départ anticipé les jours réservés seront dus
- Facturation du séjour : calcul par demi-journées, facturation demi-journée entrée, demi-journée sortie incluses
- Chèque de caution obligatoire, d'un montant de 355€ à fournir seulement lors du premier séjour de l'animal
- Pour tout séjour supérieur à un mois, le règlement s'effectue d'avance
- Un justificatif de la facturation est fait à la demande du client

-R I B bancaire S A R L centre d accueil et de form

IBAN FR76 1810 6008 1086 9665 5305 028 CLE RIB 28 Code BIC SWIFT AGRIFRPP881

Bon pour accord,

Signature

Avis à notre clientèle

Chers clients, nous demandons votre attention sur ces quelques lignes.

- 1) Vous arrivez avec votre chien pour une pension ou un toilettage. Même pour un habitué, prenez quelques minutes pour le promener (en face du centre le long de l'Isère, chemin de balade) afin que celui-ci prenne ses repères.
- 2) Pour sa sécurité et celles des autres pensionnaires, aux abords et à l'intérieur du centre, nous vous demandons de tenir votre chien attaché en laisse.
- 3) Comme nous avons un important passage d'animaux, respectez la végétation en ne laissant pas votre animal faire des « pipis » de marquage sur nos plantations.
- 4) N'allez pas vous positionnez devant les chiens, même si votre compagnon s'y trouve.

Le cadenas est mis sur la porte, il empêche son ouverture, nous sommes donc fermés. Ne cherchez pas à aller plus loin !